

Regardez attentivement ce cliché (de sources Oranaises)... C'est un Pieds-Noirs enchaîné à son fusil pendant tout le temps qu'il montait la Garde.

**Ce cliché est authentique !!!** Il fut pris dans une caserne française en mars 1962...

J'y ajoute des articles de la Montagne, journal bien connu pour son penchant à gôche...

Il s'agit de la loi scélérate 2golienne du 1<sup>er</sup> Mai 1962... pour mobiliser (de force), tous les jeunes PN's de 19 ans (ainsi que les sursitaires)...afin de les éparpiller en France et en Allemagne, ... et pour mieux « brader » l'Algérie.

La peur n'évite pas le danger...



**Publication de l'arrêté appelant les jeunes Européens sous les drapeaux**

Le texte de l'arrêté signé par le haut commissaire, appelant les jeunes Européens de 19 ans d'Alger et d'Oran sous les drapeaux, a été communiqué lundi à Rocher-Noir.

Ce texte précise :

- **Article premier.** — Les jeunes gens français, de souche européenne, âgés de 19 ans à la date du 1<sup>er</sup> mai 1962, déclarés aptes au service militaire par les conseils de révision, domiciliés et résidant à la date de parution du présent arrêté dans les communes du Grand Alger et dans la commune d'Oran, sont immédiatement appelés sous les drapeaux.
- **Art. 2.** — Il est mis fin, à la date de parution du présent arrêté, aux sursis d'incorporation accordés en application de l'article 23 de la loi du 2 mars 1928 sur le recrutement de l'armée aux jeunes gens résidant actuellement sur le territoire des communes du grand Alger et sur la commune d'Oran ».

**LES NOTABLES FRAPPES**

Les journalistes, convoqués ce matin à Rocher-Noir, pour la première conférence de presse de M. Fouchet, ont été frappés par la résolution du haut commissaire de France et la netteté de ses propos.

On savait, certes, que le dernier Conseil des ministres avait décidé de « nouvelles mesures ». On n'ignorait pas qu'au cours de son séjour parisien, M. Farès avait insisté sur la nécessité d'intensifier la lutte contre l'O.A.S., et montré tout l'intérêt qu'il portait à ce que soit mis fin à « l'apathie » de l'administration.

Mais on avait tendance, à Alger, à se montrer sceptique quant à la volonté gouvernementale de franchir le pas difficile qui sépare toujours les mots des actes.

Or, le fait mérite d'être noté. Pour la première fois, les notables sont sévèrement frappés en Algérie.

**Dix mille jeunes gens pourraient être éloignés**

12-5-62 d'Alger

Ce n'est qu'au cours de l'après-midi que les langues commencent à se délier, à Alger.

On discute, on commente. Le choc psychologique, cette fois-ci, est certain. Non pas que l'annonce d'expulsions ou d'arrestations, aussi spectaculaires qu'elles soient, ait étonné : on s'y attendait, et il y en avait déjà eu.

Mais ce qui a frappé, au premier chef, les Algériens, c'est la menace d'un appel prématuré sous les drapeaux, appel s'il s'assortit — comme c'est probable — de la suppression de nombreux sursis — peut être comme résultat d'éloignement d'Algérie près de dix mille jeunes. Pendant — même si elles ne peuvent pas en faire l'aveu — bon nombre de familles espèrent de cette mesure la fin d'un souci constant de voir leur fils, pour une raison ou pour une autre, courir de graves dangers.

**LE GOUVERNEMENT CONFIRME**

17.5.62 **SUITE DE LA PREMIERE PAGE**

Le Conseil a procédé à l'étude des textes d'organisation de ce référendum. Ces textes doivent faire l'objet d'une mise au point.

En outre, M. Louis Joxe a fait approuver le principe de mesures concernant d'une part la situation des fonctionnaires servant en Algérie, et, d'autre part, celle des agents d'Electricité et de Gaz d'Algérie. La aussi, les textes préparés doivent faire l'objet d'une mise au point.

Dans son exposé, M. Louis Joxe s'est surtout attaché au compte rendu de l'entrevue qu'il a eue à la fin de la semaine dernière avec Saad Dahlab.

Trois sujets principaux ont été évoqués au cours de cette rencontre :

le référendum et l'application commune de la future coopération.

Dans le domaine de l'Algérie, le Conseil des ministres a adopté une ordonnance décrétant la mobilisation immédiate, en Algérie, des jeunes sans âges d'au moins 19 ans qui ont été reconnus aptes au service militaire au cours des conseils de révision.

Sur la proposition du ministre de l'Education nationale, M. Henri Gauthier, doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, a été par ailleurs nommé recteur de l'Académie d'Alger.

**Les modifications au IV<sup>e</sup> plan**



Avec tous ses barbouzes, il ne l'a même pas vu venir ... ce grand stratège !

**En Mai 68 :** Ses propres protégés communistes et alliés gôchos l'obligeront à se sauver en Allemagne pour se planquer dans la caserne du Général Massu...

Quelle honte pour cet icône du soi-disant « 18 juin »...!

No comment !

René FONROQUES